



Lyon, le 25 juillet 2022

Décision n°2022-116 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de Saint-Flour au nom des intéressé(e)s en date du 22 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	PALOT	Tiffany, Laurence, Stella
Madame	NENNIG	Caroline, Marie
Madame	BONNEFONS	Martine, Francette
Madame	MASIALA MABUILU	Christiane
Madame	DIDELOT	Lara, Morgane
Madame	GUIBERT	Sylvie, Marie
Monsieur	BOUSSEROLLES	Mathieu
Madame	MOUREYRE	Anais, Séverine
Madame	GERENTES	Lucie, Rachelle, Marie
Madame	CASSAGNE épouse COMBE	Amandine, Ginette, Annie
Madame	BELAUD	Manon, Suzanne, Andrée
Madame	MARTIN	Léa, Marie-Louis
Madame	NENITIANA épouse LEBRAS	Adnany Yasmina
Madame	ESPECHE	Jade
Madame	ROUSSILHES	Madison, Kimberley, Lucie
Madame	LEFRANC	Marie, Noélie, Anita



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	GRIFFOUL	Laura, Karine
Madame	NDRECA	Kristina
Madame	VIALLET	Zoé, Martine

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER